



Modalités de visite du Musée du Cloître

En application du Décret n° 2021-541 du 1er mai 2021 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, de nouvelles modalités de visite s'appliquent pour la visite du Musée du Cloître à compter du 19 mai 2021.

Limitation du nombre de visiteurs :

En raison des surfaces des salles du rez-de-chaussée et du 1er étage, le nombre de visiteurs présents simultanément à l'intérieur du musée est limité.

A partir du 19 mai : 8 visiteurs (rdc : 2 + 1^{er} étage : 6)

A partir du 9 juin : 16 visiteurs (rdc : 4 + 1^{er} étage : 12)

A partir du 30 juin, le musée du Cloître retrouve sa capacité initiale.

Le contrôle du flux de visiteurs se fait à l'entrée du musée. Il est demandé à chaque visiteur de patienter à l'entrée du musée jusqu'à ce que l'agent d'accueil l'invite à rentrer dans la salle. Dans la file d'attente, les visiteurs sont priés de respecter la distance de deux mètres entre chaque personne.

Dans la zone vidéo de l'exposition temporaire, le nombre de visiteurs est limité à 1 personne.

Port du masque : Dans le cloître, le port du masque est vivement recommandé. A l'intérieur du musée, le port du masque est obligatoire pour toute personne de plus de 6 ans.

Un flacon de gel hydro alcoolique est mis à disposition des visiteurs sur le comptoir d'accueil.

Les groupes sont autorisés (8 personnes maximum). L'accueil des scolaires est aussi autorisé (classes complètes).

Rappel des horaires d'ouverture :

Ouvert tous les jours sauf dimanche et lundi

Du 5 au 15 juin : de 14h à 18h

Du 16 juin au 30 septembre : de 10h30 à 12h30 et de 14h à 18h

Entrée libre

Renseignements :

Musée du Cloître : 05.55.26.91.05

musee.cloitre@ville-tulle.fr / www.agglo-tulle.fr